

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

CONCOURS PHOTO DU 14 OCTOBRE 2017



ARTICLE 1 : Objet du concours

La fédération FACAR, administratrice du mini-site www.unebellejournée.net lance le 14 octobre 2017, un concours photo également accessible via le réseau social Facebook intitulé « Une Belle journée ».

ARTICLE 2 : Participation

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le Jeu est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus du Jeu toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

UNEBELLEJOURNEE.NET

CONCOURS PHOTO DU 14 OCTOBRE 2017

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Le concours est accessible sur l'application ou le site www.unebellejournee.net et sur la page Facebook dédiée à l'événement « Une Belle journée », à compter du 14 octobre 2017 et jusqu'au 14 octobre 2017 minuit.

Il est précisé que Facebook n'est pas l'organisateur et/ou le parrain du jeu et par conséquent ne peut être tenu pour responsable en cas de problème lié au Jeu. Un contrat entre l'organisateur et les auteurs des photos sélectionnées sera établi pour l'exploitation éventuelle des droits et des images après le jeu concours.

Le Jeu se déroule sur la journée du 14 octobre 2017. Pour chaque photo postée un "hashtag" mentionnant le nom du commerce avec qui la photo est prise permettra d'identifier les commerçants participants :

NOM du client dans le formulaire

Photo identifiée avec #nom du commerçant

Pour jouer les participants doivent :

- Se connecter sur la page facebook de l'événement ou le site « www.unebellejournee.net »
- Poster sur ce site ou sur la page facebook de l'événement un selfie, en utilisant le hashtag suivi du nom du commerce figurant avec lui sur la photo. Au terme de la journée du 14 octobre 2017, un tirage au sort aléatoire sélectionnera une ou des personnes ayant participé au Jeu. Cette décision sera sans appel.

Les gagnants se verront attribuer l'un des lots mentionnés ci-dessous à l'article 8.

Les résultats seront annoncés sur le mini-site événementiel dédié « www.unebellejournee.net » et sur le compte Facebook « Une Belle journée » le 30 octobre 2017.

Les participants qui seront sélectionnés seront contactés par e-mail ou par message privé via leur compte Facebook.

Format d'image exigé : JPEG ou PNG, taille originale, 3 Mo. maximum.

Si le format ne correspond pas, la participation au concours sera alors invalidée.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

UNEBELLEJOURNEE.NET

CONCOURS PHOTO DU 14 OCTOBRE 2017

ARTICLE 4 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours : les sourires indissociables de l'événement « Une belle journée » et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, L'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la photo postée pour le Jeu et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo, et
- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu.

ARTICLE 5: Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du Règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et le mini-site web de « unebellejournee.net », et ce à des fins promotionnelles du concours, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation. Il sera fait systématiquement mention du nom et/ou pseudonyme de compte Facebook des auteurs des photos publiées.

Du fait de l'acceptation du Règlement, les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms et/ou pseudonymes de compte Facebook, marques et/ou dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

UNEBELLEJOURNEE.NET

CONCOURS PHOTO DU 14 OCTOBRE 2017

ARTICLE 6 : Date limite

La date limite de dépôt des photos sur « unebelle-journee.net » est fixée au 14 octobre 2017 minuit.

ARTICLE 7 : Désignation des Lots, annonce des gagnants et remise des Lots

Ce jeu-concours est doté des lots suivants :

Deux croisières en méditerranée

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, des lots de nature et de valeur équivalentes.

L'annonce du classement et des gagnants des lots énoncés ci-dessus, ainsi que la remise des lots seront publiés sur les réseaux sociaux et sites web de l'organisateur.

La remise des Lots :

Aucun Lot ne sera envoyé par voie postale.

ARTICLE 8 : Réclamations

L'organisateur du Jeu se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

L'organisateur du Jeu décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données)

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

UNEBELLEJOURNEE.NET

CONCOURS PHOTO DU 14 OCTOBRE 2017

ARTICLE 9 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site « unebellejournee.net » et sur simple demande écrite par mail ou par courrier postal à la CCI dont l'adresse figure dans l'article 1.

ARTICLE 10 : Dépôt légal du règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par L'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Aucune contestation ne pourra être formulée après le 30 octobre 2017.

ARTICLE 12 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la FACAR.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

UNEBELLEJOURNEE.NET

CONCOURS PHOTO DU 14 OCTOBRE 2017

ARTICLE 13 : Fraude

L'organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des photos sélectionnées.

A cette fin, L'organisateur se réserve le droit de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement.

L'organisateur se réserve, dans toutes hypothèses, et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de L'organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 14 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

ARTICLE 15 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours photo « Une Belle journée » devra être formulée par écrit directement et uniquement à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte sept jours après la clôture du Jeu, soit après le 30 OCTOBRE 2017

MENTIONS LEGALES

UNEBELLEJOURNEE.NET

RÉALISATION DU SITE

CONCEPT ET RÉDACTION :
WWW.ART-VOX.FR

DIRECTEUR ARTISTIQUE :
WWW.LECARTELGRAPHIQUE.COM

DROITS D'AUTEUR

L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. La reproduction de tout ou partie de ce site sur un support électronique quel qu'il soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du directeur de la publication.

Les articles L122-4 et L122-5 du Code de la propriété intellectuelle interdisent toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faites en dehors d'un usage privée.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de cette œuvre, fait par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou les ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionné par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS D'UTILISATION

Afin de profiter pleinement de toutes les fonctionnalités du site internet de Art & Vox, l'utilisation des navigateurs Microsoft Internet Explorer (PC), Mozilla Firefox (Mac ou PC), Chrome (Mac ou PC) ou Safari (Mac ou PC) est vivement conseillée (logiciels gratuits).

Pour visualiser les pages de ce site de façon optimale, il est vivement conseillé de tenir vos navigateurs à jour.

Résolution d'écran recommandée : 1024x768 ou supérieure.

Certaines pages du site contiennent des animations flash :

Pour les visualiser, vous avez besoin du plug-in Flash dans sa dernière version : >> Télécharger le plug-in (gratuit)